

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR) - OPÉRATEUR

PUBLIC VISÉ	PREREQUIS	MÉTHODES MOBILISÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION
Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés ; Soit en tant qu'opérateur d'engins ou soit dans le cadre de travaux urgents.	Bonne compréhension de la langue française.	Exposés participatifs et mises en situation favorisant une pédagogie par la découverte où les apprenants sont acteurs de la formation Plans de réseaux Tablettes connectées à internet	Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) (possibilité de réalisation du test à l'oral)
DURÉE	AUTRES INFORMATIONS UTILES		
1 jour (7 heures) - de 6h de formation + 1h de test	 Personnes en situation de handicap : merci de nous consulter, pour évaluer la possibilité de suivi de la formation Code de l'Environnement - Arrêté du 15/02/2012 – Article R.554-31 + 32 - Arrêté du 22/12/2015 En cas de réussite aux tests, délivrance d'une attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR. Validité : 5 ans		
OBJECTIFS	CONTENU DU PROGRAMME		
- Renforcer les compétences des opérateurs intervenant en exécution des travaux à proximité des réseaux afin d'obtenir l'AIPR « opérateur » ; - Améliorer le niveau de sécurité sur le chantier à proximité des réseaux.	- Contexte réglementaire relatif à « l'exécution des Travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution » ; - Les contraintes réglementaires pour l'opérateur ; - Les rôles des différents acteurs ; - Règles de sécurité lors de l'intervention à proximité des différents types de réseaux : > Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux > Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux > Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux > Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire. > Les conditions de recours à l'arrêt de chantier. - Le marquage piquetage ; - Identification et conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident.		